



## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE DU MARDI 18 FÉVRIER 2020

**Présents :**

Mmes : Sofya BENCHEKROUN, Rajaa BENSAOUD, Najate EL KHAYAT, Hassna LOUKILI, Nouzha RHMARI TLEMCANI, Nesrine ROUDANE.

MM. : Mohammed AARAB, Jad ABOULACHBAL, Sylvain ALASSAIRE, Abdelaziz ARJI, Abdallah ASMAR, Abdelmadjid BENGELLOUN, Abdelmajid BENGELLOUN-ZAHR, Wadii BERRADA SOUNNI, Hicham BOUCHOUIREB, Bennaceur BOUSSETTA, Abdellatif CHOUFANI, Philippe CROS, Laurent DEGLIAME, Adnane EL ALAOUI, Jean-Pierre ERMENAUULT, Yannick GIACONIA, Khalid IDRISSE KAITOUNI, Réda KRIM, Khalid LAHBABI, Khalid LAZRAQ, Souleymane THAILI.

-----

*Ce compte-rendu n'a pas vocation à être exhaustif.*

*Il s'efforce simplement de relater les points essentiels abordés, les décisions prises et les actions à mettre en œuvre. L'ensemble des échanges ne saurait être en effet rapporté in extenso.*



L'ordre du jour est le suivant :

- Prise de contact,
- Élection du Président et du Vice-Président de la Commission,
- Perspectives de plan de travail et réflexion sur les thématiques de l'année 2020,
- Formation de groupes de travail,
- Préparation de la prochaine réunion,
- Questions diverses.

#### **I. Election du Président et du Vice-Président de la Commission :**

A l'issue d'un vote à l'unanimité, les membres désignent :

- Maître **Nesrine ROUDANE** à la présidence de la Commission,
- M. **Khalid LAZRAQ** à sa vice-présidence.

La nouvelle Présidente remercie chaleureusement l'ensemble des membres de la Commission ainsi que les Administrateurs de la Chambre pour leur confiance.

Elle salue également la précieuse contribution de son prédécesseur, Abdelaziz ARJI, et s'engage à œuvrer pour que la Commission demeure une tribune dynamique et contributive à la scène juridique marocaine.

#### **II. Perspectives de plan de travail et réflexion sur les thématiques de l'année 2020 :**

Présentation par Me. Nesrine ROUDANE des perspectives de communication identifiées :

- Enjeu : Occuper les espaces de communication de manière intelligente et dynamique.
- Outre l'animation de la vie associative, la Présidente insiste sur la nécessité de **veiller à maintenir un rythme régulier de parution sur la revue Conjoncture.**
- Nécessité d'une **ouverture aux autres Commissions** pour créer des passerelles.
- Optimisation du potentiel de communication sur les **réseaux sociaux.**
- Volonté d'instaurer un **esprit de travail collégial** et de promouvoir la **diversité des profils** des membres.
- Participation de la Commission dans le cadre des réflexions actuelles en matière de **modèle de développement économique marocain.**
- Contribution en matière d'action fiscale en communiquant avec la **Direction Générale des Impôts**, notamment pour solliciter des éclaircissements par rapport aux modalités pratiques de mise en œuvre des **amnisties fiscales.**
- Khalid IDRISSE annonce qu'une proposition de date a été transmise par la Chambre à Khalid ZAZOU, qui assure la Direction Générale par intérim de la DGI, pour venir animer un Forum Adhérents courant mars prochain. Abdelaziz ARJI préconise de prévoir un format pratique et interactif (session de questions-réponses à partir d'une présentation de cas pratiques).

Un débat s'instaure concernant les aspects suivants :

- Certains membres recommandent d'attendre la nomination officielle d'un Directeur Général à la tête de la DGI.
- Khalid IDRISSE rappelle que Khalid ZAZOU a d'ores et déjà animé des réunions d'information en dehors de la Chambre (CGEM, Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise, etc.)
- Philippe CROS informe être en attente d'une réponse du Ministre des Finances et de l'Économie, Mohamed BENCHAABOUN, convié à venir animer un Forum Adhérents.



Identification de thématiques à aborder et de partenariats à renforcer :

Le cautionnement bancaire

- Yannick GIACONIA souhaite que la Commission consacre une réflexion au **cautionnement bancaire**, qui représente une véritable problématique pour les entreprises prestataires des organismes publics, puisque les établissements publics ne restituent que tardivement les mainlevées dans le cadre de marchés déjà livrés. Par conséquent, les cautions restent en suspens auprès des administrations alors que le marché a été réceptionné et dûment payé. Les banques continuent ainsi à débiter des charges d'intérêt.
- Pour rappel, l'extinction d'une caution est soumise à la production d'une mainlevée → Une prescription n'est donc pas envisageable en l'état actuel des choses. Seule une circulaire de Bank Al-Maghrib permettrait de mettre fin à cet imbroglio.

Pistes de partenariats :

- Me. Nesrine ROUDANE souhaiterait mettre en place des partenariats avec le **milieu universitaire** en conviant, par exemple, des étudiants talentueux à venir participer à des réunions de la Commission.
- La Présidente souhaite également renforcer les partenariats avec l'**OMPIC** (partenaire de la Chambre depuis 7 ans) et les **institutions publiques marocaines** impliquées dans l'amélioration du climat des affaires telles que le **Conseil de la Concurrence**, le Comité National de l'Environnement des Affaires (**CNEA**) et le **CRI**, dont le rôle s'étend désormais à l'accompagnement des entrepreneurs.
- Une sensibilisation des **magistrats** aux problématiques du droit des affaires serait également envisageable.
- Khalid LAZRAQ propose d'inviter un intervenant de la **Direction des Études, de la Coopération et de la Modernisation**.

Sauvegarde de l'entreprise en difficulté :

Mohamed AARAB souhaiterait que cette thématique soit abordée dans le cadre de la Commission.

Réglementation des changes :

Abdellatif CHOUFANI insiste sur la nécessité d'aborder la réglementation des changes, qui se fonde selon lui sur des textes trop anciens e.

Chambre d'arbitrage au sein de la Chambre :

- Khalid LAHBABI instaure une discussion sur l'éventualité de mettre en place une **chambre d'arbitrage** au sein de la Chambre, à l'instar du Comité de Médiation pour l'Entreprise (CME) créé en 2009. Il est convaincu que ce mode de règlement des conflits souple, rapide et équitable, rencontrera beaucoup de succès auprès des adhérents. Khalid IDRISSE propose l'élaboration d'une proposition à faire valider au Bureau.
- Jean-Pierre ERMENAUULT recommande de relancer le projet de médiation rapide, particulièrement adapté aux litiges dans le secteur du bâtiment.
- Le développement du **rôle d'arbitre-expert** est également proposé.

Renforcement de la présence des Commissions à l'échelle régionale :

- Me. Nesrine ROUDANE appelle de ses vœux la déclinaison de la Commission Juridique et Fiscale ainsi que de ses événements à l'échelle des Délégations régionales de la Chambre.
- Khalid IDRISSE indique que le rapprochement avec les régions s'inscrit dans le cadre du projet stratégique du nouveau Président de la Chambre. Les autorités locales (notamment dans les provinces du Sud) sont preneuses de propositions en termes d'animation et de programmation de réunions d'information.



Une discussion s'instaure concernant les aspects suivants :

- Des contribuables auraient fait l'objet de contrôles fiscaux après avoir déclaré leur patrimoine dans le cadre de l'amnistie fiscale de 2014. Or, les banquiers assureraient à leur clientèle la confidentialité de la démarche.
- Me. Nesrine ROUDANE rappelle que la DGI exerce la double fonction de juge et de partie.
- Khalid LAHBABI met en garde contre une attaque systématique des imperfections du système fiscal marocain, rappelant l'existence d'un corpus juridique complexe (Code Général des Impôts, circulaires, etc.). Une refonte nécessiterait l'organisation de nouvelles Assises de la Fiscalité.
- Les saisies conservatoires : Pour rappel, une présomption de créance entraîne une saisie conservatoire sur le compte bancaire du débiteur présumé, sur la base d'un simple relevé bancaire. Or, dans la pratique, seules les banques se voient accorder cette possibilité par le juge. Mohammed AARAB insiste sur la nécessité d'informer les adhérents sur ce type de pratiques.
- Souleymane THAILI souligne les carences législatives en matière de **SA**, de **Code du Travail** et de **propriété industrielle**. Il recommande de constituer des sous-commissions par loi afin d'être en mesure de formuler des recommandations concrètes (Livre Blanc sur le Code du Travail par exemple) et pas uniquement des critiques.
- La Présidente de la Commission, partisane également d'une approche diplomate via la présentation de problématiques pratiques, souhaite que l'instance soit force de proposition et qu'elle ne s'inscrive pas dans une démarche de critique systématique et absolue.

Soutien à l'entreprenariat :

- Dans le contexte d'une volonté publique souhaitant faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs au financement, Abdelaziz ARJI rappelle que les jeunes entrepreneurs ne sont pas systématiquement suffisamment formés pour déployer techniquement leurs projets (élaboration d'un business plan, bases juridiques, connaissances comptables, etc.)
- Khalid LAHBABI décrit les modalités d'accompagnement des porteurs de projets innovants du **réseau Entreprendre Maroc**, au sein duquel il est administrateur. Par ailleurs, il propose d'inviter **Hicham ZANATI SERGHINI**, Directeur de la Caisse centrale de garantie (CCG), à venir animer un Forum d'adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé, Me. Nesrine ROUDANE remercie les membres présents pour la qualité de leurs échanges et lève la séance.

La prochaine réunion de la **Commission Juridique et Fiscale** aura lieu le :

**Mardi 17 mars 2020 à 18 h  
Dans les locaux de la CFICM  
15, Av. Mers Sultan  
Casablanca**